

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 9 mai 2023

Date de convocation : 27/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mai, à 19 h 45, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Ouverture de la séance à 19h45

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Jean-Marie SONNEVILLE, Jean-Michel GEORGET, Jérôme VASSEUR, Marie-Claire DOLLE, Patricia CHASTAGNER, Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Floriane FEVRIER-DECOOL

Excusés : Aline DRUEL-POTTIER qui donne procuration à Pascal DRUEL-POTTIER, Véronique CHABANCE, Cindy BOURBON, Sébastien FROMENT
Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Nombre de votants : 12

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts en période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 15 mai 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois 1/2 allant du 15/05/2023 au 31/07/2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La candidature de Monsieur Anthony Pruvost, résidant de Caours a été retenue.

DELIBERATION Eclairage public Entrée « rue de la briqueterie » et « rue des prés »

Suite à la demande de M Froment lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à :

➤ Eclairage public entrée « rue de la briqueterie » et « rue des prés »

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6223€ TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) 2303€
- Contribution de la Commune 3920€

TOTAL TTC 6223€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 3920€

DIVERS

Site internet

Le site de la commune créé par M Guillaume Demaret ne pouvant être mis à jour par nous-même Monsieur le Maire fait part de la proposition de Somme numérique pour une refonte totale du site internet de la commune sous Wordpress (à l'exemple du site du SIAEP Coulouvillers)

Accompagnement à la création : 250€

Hébergement 20€/an

A l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Somme Numérique

Achat chaises pour la salle des fêtes :

Proposition de l'entreprise SEDI diable de transport et frais de port offerts

lot 1) 60 chaises piétement 22 mm 1845€ HT

lot 2) 60 chaises piétement 18 mm 1590€ HT

A l'unanimité le conseil municipal opte pour le lot 1 en coque noire et piétement chromé

Course « les 4 jours de Dunkerque » : mardi 16 mai 2023

Le Département va intervenir pour des retouches en enrobé rue du jeu de tamis.

Caours en Foulées : course annulée, l'association va être dissoute.

Travaux rue des prés et rue de l'ermitage :

Enfouissement réseau télécom sur L'Heure terminé.

Reste le secteur rue des près côté entrée de village Millencourt.

Le retrait des poteaux suivra.

Passerelle piétonne :

La demande de subvention a été acceptée par le Département soit 12 735.66€ (30%) et a reçu un avis provisoire favorable de la Région dans l'attente du passage en commission de la demande. La commune reste dans l'attente de la réponse de la subvention de l'Etat ;

Location de salle : modification des tarifs

+20€ pour les administrés

+50€ pour les extérieurs

Par journée supplémentaire collée à un Week end

Tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Site archéologique : M Georget demande si les dates de la campagne de fouille sont connues : la commune n'est pas informée d'avance, elles ont lieu généralement courant juin/ juillet.

Vente de matériel appartenant à la commune qui n'est plus utilisé : inventaire fait, une communication sera faite aux habitants.

Inondation suite orage du 5 mai : intervention rue verte pour évacuer la boue.

Le SIAEP offre à la commune une cuve à eau de pluie de 1000L

Spectacle de Noel à réserver.

La séance est levée à 21h01